

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 6 juillet 2026, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, M. Gaétan Fortier
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Mme Judith Allard	Mme Isabelle Roberge-Maltais
Mme Noëlle Thomas	M. Jean-Christophe René
M. Steve Leblanc	M. Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. Gaétan Fortier, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. Gaétan Fortier, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2026-07-110 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que déposé en laissant ouvert l'item "Affaires nouvelles".

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2026
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026
5. Présentation des comptes
6. Journée internationale des personnes âgées
7. Colloque de zone de l'ADMQ 2026
8. Nouveau défibrillateur – Route 216 Ouest
9. Contribution financière – Ligue de balle-molle
10. Contribution financière – Achat de chandails de hockey

11. Ajout d'une signalisation « Défense de stationner » dans la courbe de la rue Principale (à partir de la résidence # 709 jusqu'au pont du ruisseau Demers)
12. Demande de la Sécurité Alimentaire de Victoriaville
13. Projet des compteurs d'eau – Soumission des Compteurs d'eau du Québec
14. Relevés topographiques rue Nolette
15. Affaires nouvelles
16. Correspondance
 - a) Réception d'une ristourne de la part de FQM Assurances d'un montant de 1,943\$;
17. Période de questions
18. Clôture de séance

2026-07-111 Dépôt et adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2026-07-112 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026 soit adopté, le tout tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2026-07-113 Présentation des comptes

Il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 146,374.04\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2026-07-114

Journée internationale des personnes âgées 2026

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Roberge-Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER un montant de 50 \$ à l'organisme « La Table de Concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska » afin de soutenir le projet d'organisation de la journée internationale des personnes âgées qui sera soulignée le jeudi 1^{er} octobre 2026 à la Salle du Canton de Warwick et d'en autoriser le paiement;

DE PROCÉDER à l'acquisition de 2 billets au coût de 25\$ chacun pour participer à l'activité;

DE PROCLAMER la journée du 1^{er} octobre 2026 « Journée internationale des personnes âgées de la municipalité du Canton de Ham-Nord ».

2026-07-115

Colloque de zone de l'ADMQ 2026

Il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le directeur général à participer au "Colloque de la zone 07 Centre-du-Québec" de l'ADMQ au coût de 125\$ plus taxes ainsi qu'à rembourser les frais de déplacement liés à cette activité qui se tiendra le 30 septembre 2026 à Saint-Nicéphore (Drummondville).

2026-07-116

Nouveau défibrillateur – Route 216 Ouest

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de Mme Marie-Josée Brault et de M. Jonathan Giguère se lisant comme suit:

La présente est pour vous informer que j'ai obtenu un DEA Zoll 3 par l'entremise de la Fondation Jacques de Champlain. Le but de ma démarche était de couvrir l'arrondissement périphérique de la route 216 et du rang 6 afin de maximiser nos chances de survie advenant un arrêt cardiorespiratoire. Comme il sera disponible aux citoyens de cet arrondissement et/ou touristes, je demande s'il serait possible que ce DEA puisse faire partie de la flotte actuelle de DEA de la municipalité d'Ham-Nord couvrant ainsi les surveillances et entretiens nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un défibrillateur disponible en tout temps dans ce secteur s'avère être un bel ajout au niveau des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité d'accompagner et de soutenir les initiatives citoyennes de ce genre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient quelques défibrillateurs sur son territoire et qu'elle se doit d'assurer un suivi rigoureux en respect des différentes dates d'expiration au niveau du remplacement des batteries et des électrodes ;

CONSIDÉRANT QUE les défibrillateurs de la municipalités sont concentrés dans le périmètre urbain et situés aux endroits suivants:

- Dans le hall d'entrée de la résidence du Chêne Blanc – 470 rue du Curé-Charles-Lemire (disponible en tout temps)
- Au Centre Communautaire – 474 rue Principale
- Au Centre Sportif André Larose – 101, rue de l'Aréna

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité adhère à la demande de Mme Marie-Josée Brault et de M. Jonathan Giguère et prenne en charge l'entretien requis (remplacement des batteries et des électrodes) pour le nouveau défibrillateur situé au 495, Route 216 Ouest au même titre que les autres défibrillateurs détenus par la municipalité.

2026-07-117 Contribution financière – Ligue de balle-molle

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Roberge-Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER une aide financière annuelle (à compter de 2026 et pour les années suivantes) de 300\$ à l'équipe de balle-molle de Ham-Nord participant à la ligue intermunicipale du vendredi, aide financière servant plus précisément à procéder à l'acquisition de boîtes de balle.

2026-07-118 Contribution financière – Achat de chandails de hockey

Il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER une aide financière de 500\$ au projet d'acquisition de chandails de hockey, projet qui sera mis en place en collaboration avec divers intervenants/commanditaires et dont la contribution financière de la municipalité sera déboursée au moment de l'acquisition des chandails.

2026-07-119 Ajout d'une signalisation « Défense de stationner » dans la courbe de la rue Principale (à partir de la résidence #709 jusqu'au pont du ruisseau Demers)

CONSIDÉRANT QUE la présence de voitures stationnées dans la courbe de la rue Principale à proximité du pont du ruisseau Demers représente une problématique de circulation et un grand enjeu de sécurité pour les différents usagers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit mis en place de la signalisation dans la courbe de la rue Principale à partir de la résidence #709 jusqu'au pont du ruisseau Demers indiquant aux usagers l'interdiction de se stationner dans ce secteur.

2026-07-120

Demande de la Sécurité Alimentaire de Victoriaville

Il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 500\$ à l'organisme Sécurité Alimentaire de Victoriaville pour l'année 2026, montant accordé en suivi de la correspondance reçue le 7 mai dernier.

2026-07-121

Projet des compteurs d'eau – Soumission des Compteurs d'eau du Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit, afin de rencontrer ses obligations en lien avec la « Stratégie d'économie d'eau potable », de procéder à l'installation d'un certain nombre de compteurs (secteur non résidentiel et secteur résidentiel) chez les propriétaires collectés sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de prix pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau ainsi que la technologie de relève sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'entreprise **Compteurs d'eau du Québec** pour la fourniture et l'installation des compteurs d'eau au montant de 49,925\$ plus taxes pour effectuer ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services de l'entreprise **Compteurs d'eau du Québec** pour la fourniture et l'installation des compteurs d'eau au montant de 49,925\$ plus taxes.

2026-07-122

Relevés topographiques rue Nolette

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de regarder les options possibles visant à améliorer la situation des fossés de la rue Nolette;

CONSIDÉRANT QUE l'étape qui consiste à procéder aux relevés topographiques est requise afin d'obtenir des données concrètes sur la situation réelle terrain de la rue Nolette suite à la construction des fossés et des ponceaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'entreprise **Géomatique BLP Arpenteurs-Géomètres** au montant de 2,675\$ plus taxes pour effectuer les relevés topographiques suivants :

- Bord et centre de chaussée et fossés aux 10 mètres
- Radier, diamètre et matériel des ponceaux
- Coin bâtiments, entrées charretières

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services de l'entreprise **Géomatique BLP Arpenteurs-Géomètres** au montant de 2,675\$ plus taxes pour effectuer les relevés topographiques sur la rue Nolette.

Affaires nouvelles

Aucune

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- a) De la réception d'une ristourne de la part de FQM Assurances d'un montant de 1,943\$;

Période de questions

À 20h12, le maire, Gaétan Fortier, invite les citoyens présents ainsi que ceux assistant à distance à la séance à la période de questions et les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

2026-07-123 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h13.

Gaétan Fortier, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, Gaétan Fortier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.